



FONDS COMMUN - PSFE

DECISION N° /D/MINFOF/UGFC-PSFE/CTPMATCo/SPM/2025 DU
**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE
COTATION N°003/DC/ MINFOF/UGFC-PSFE/CSPM/SPM/2025 DU 24 AVRIL 2025 POUR LA
FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE GARAGE AU PARC NATIONAL DE LA BENOUÉ.**

VU la Constitution ;
VU le Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune et ses textes modificatifs ;
VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
VU le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU la Demande de cotation n°003/DC/MINFOF/UGFC-PSFE/CSPM/SPM/2025 du 24 avril 2025 pour la fourniture des équipements de garage au Parc National de la Bénoué ;
VU la proposition d'attribution n°020/CSPM/FC-PSFE/SEC du 03 juin 2025.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-dessous représenté est déclaré adjudicataire de la lettre de commande relative à la demande de cotation n°003/DC/MINFOF/UGFC-PSFE/CSPM/SPM/2025 du 24 avril 2025 susmentionnée, pour les montants et délais suivants :

FINANCEMENT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT FCFA TTC	Rabais 9% sur le TTC	DELAI
Budget du Fonds Commun- PSFE, Exercice 2025	TRESOR SERVICES PLUS Tel: (+237) 655 18 02 01	Douze millions cent soixante-trois mille cinq cents (12 163 500)	Un millions quatre- vingt-quatorze mille sept cent quinze (1 094 715)	30 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le _____

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret NDONGO